



7, rue de Condé
78000 – Versailles
Tel : 01 39 53 20 52
college@foucauld-versailles.fr
ecole-primaire@foucauld-versailles.fr

CONTRIBUTION FINANCIERE.

L'éducation a un coût.

Les dépenses par élève pour une année scolaire dans l'enseignement public sont de 7930 euros (Source : Ministère de l'éducation nationale, "Repères et références statistiques", 2009).

Le coût annuel de la scolarité que nous devrions demander aux parents qui font le choix de confier l'enseignement de leurs enfants à des établissements indépendants est malheureusement prohibitif pour la majorité des familles et la générosité de donateurs permet de combler ce déficit.

Outre le tarif normal, qui est un tarif minimum pour l'établissement, il est proposé un tarif de soutien qui permet de couvrir plus largement les frais scolaires et de soutenir les familles en difficulté. Nous remercions les familles qui seront en mesure, ponctuellement ou de manière régulière, de s'en acquitter.

La contribution financière, pour l'année scolaire 2019 – 2020 est fixée à :

- **Collège** (Elle reste inchangée durant toute la durée de la scolarité de l'enfant au collège).
 - **Tarif normal** : 280 euros sur 10 mois.
 - **Tarif de soutien** : 330 euros sur 10 mois.

Les frais de dossier au moment de la pré-inscription sont de 50 euros et restent acquis.

- **Ecole primaire** (Elle reste inchangée durant toute la durée de la scolarité de l'enfant à l'école).
 - **Tarif normal** : 210 euros sur 10 mois.
 - **Tarif de soutien** : 250 euros sur 10 mois.

Les frais de dossier au moment de la pré-inscription sont de 30 euros et restent acquis.

Une réduction de 10 % est appliquée sur chacune des scolarités lorsque plusieurs enfants d'une même famille sont inscrits au sein du groupe scolaire (école primaire et collège).

La contribution normale est calculée au plus juste et ne permet pas, à elle seule, de couvrir les dépenses de fonctionnement de l'école et du collège. Cependant, aucun enfant ne doit être empêché de rejoindre l'école ou le collège pour des raisons financières. Les cas particuliers devront être soumis à la direction.

Bourses scolaires.

Notre établissement est éligible aux bourses, et en particulier celles attribuées par l'Association Education-Solidarité www.asseducsol.com.

Vous trouverez sur la page <http://www.asseducsol.com/documtel.php> toutes les informations relatives à l'attribution de cette aide.